



FICHE D'INSCRIPTION 2023 Vacances de Printemps – escalade falaise

Du mardi 11 avril jusqu'au vendredi 14 avril

A Saoû & Soyans

**9h30 à 12h30 – Ados & adultes
14h00 à 17h00 – Enfants et débutants**

Indiquez les séances de votre choix et votre groupe :

--

Encadrement

Assuré par une monitrice d'escalade diplômée d'Etat.

Matériel fourni (baudrier, cordes, casque...)

Responsabilité individuelle conseillée.

Activité ouverte à partir de 4 participants et à partir de 6 ans (**niveau CP.**)

Tarifs et documents obligatoires

62€/pers. 2 séances

85€/ pers. 3 séances

112€/ pers. 4 séances

Participation de 3€ supplémentaire pour la chasse aux œufs du vendredi 14 avril de 14h à 17h.

Règlement en espèce, par virement bancaire ou par chèque adressé à l'ordre de Mathilde Eckens. Chèques vacances ANCV acceptés.

Complétez les informations ci-dessous. L'inscription est effective à compter de la réception du règlement du stage. Vous pouvez retourner cette fiche d'inscription par mail, par voie postale ou la remettre en mains propres.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Age :

N° téléphone :

Adresse mail :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) père, mère, autorise ma fille, mon fils, à participer au stage indiqué ci-dessus et autorise/n'autorise pas mon enfant à quitter seul(e) les lieux de RDV. *Barrez la mention inutile.*

J'autorise l'organisatrice à prendre toutes les mesures concernant mon enfant en cas d'accident nécessitant une intervention urgente.

Précisez si vous et/ou votre enfant est sujet à des troubles particuliers (allergies, etc.) :

.....

Droit à l'image : autorise Natura Grimpe, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de supports.

Le

à

Signature :

Contact

Mathilde Eckens au **06 64 65 62 56**

Natura Grimpe 1 place de la recluse 26460 Bourdeaux
naturagrimpe@gmail.com

NATURA GRIMPE SIRET 832 778 666 00020.

Natura Grimpe

Recommandations et conditions générales de vente

1. Conditions de participation

Des pré-requis sont à prendre en compte : limite d'âge, condition physique et niveau technique des participants. Ne choisissez pas une activité sportive pour laquelle vous faites l'objet d'une contre-indication médicale. Informez la monitrice si vous prenez un traitement ou bien que votre état de santé demande une attention particulière.

2. Encadrement & matériel

L'encadrement consiste en un enseignement sportif de l'escalade et de ses activités connexes. Il est assuré par une monitrice diplômée d'état (D.E.J.E.P.S) et répondant à ses obligations législatives (U.R.S.S.A.F, R.C.P, déclaration D.D.C.S.P.P, carte professionnelle). Le matériel est inclus dans la prestation et est conforme aux normes européennes. Chaque participant doit avoir des chaussures de sport fermées et une bouteille d'eau dans un petit sac.

3. Interruption de l'activité en cours

La monitrice est la seule habilitée à modifier le programme à tout instant, pour des raisons de sécurité du groupe ou en cas de force majeure. Une personne exclue pour son comportement (non respect des règles de sécurité, alcool) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

En deçà d'une heure d'activité, la prestation est remboursée avec une retenue de 20% sur les frais de réservation. Au delà d'une heure d'activité, la prestation ne donne lieu à aucun remboursement.

4. Assurance et responsabilité

La monitrice est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les frais occasionnés en cas d'opération de secours. Cette assurance ne se substitue pas à votre assurance de responsabilité civile individuelle. Les activités de pleine nature se déroulent dans un milieu spécifique dit "à risque". Il est important d'en être conscient et d'appliquer les règles de prudence données par la monitrice. Elle ne pourra pas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets que les pratiquants ont avec eux durant l'activité (lunettes, téléphone portable).

5. Retard de plus de 10 minutes

La monitrice tolère 10 minutes de retard, au delà desquelles la durée de l'activité sera réduite du temps de retard. Des indications de lieu et d'heure de RDV sont données au moment de la réservation. Certains sites de pratique n'ont pas de réseau mobile, il est conseillé d'anticiper sur les itinéraires de vos déplacements.

6. Annulation de la part du client

- Annulation d'une réservation à plus ou moins 30 jours : remboursement de la somme payée.
- Annulation d'une réservation à plus ou moins 15 jours : remboursement de la somme payée.
- Annulation d'une réservation à moins de 3 jours : le paiement du stage ne sera pas remboursé.

Il sera possible de reporter une séance au créneau suivant en cas d'empêchement, dans la limite des places disponibles.

7. Annulation de Natura Grimpe

Si les prévisions météorologiques annoncent un orage ou de fortes pluies, la monitrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'activité. Une autre date vous sera proposée et si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est remboursée intégralement sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.